# PERMIS DE VÉGÉTALISER

Vous pouvez demander votre permis de végétaliser. Depuis le 30 juin 2015, le permis de végétaliser est un nouveau dispositif qui permet à chacun de devenir acteur de la végétalisation de Paris.

## Jardiner dans les rues de Paris, c'est permis !

Avec l'opération « du vert près de chez moi » et le budget participatif, les Parisiens sont nombreux à exprimer leur envie de développer et renforcer la place de la nature dans la ville. Si vous rêvez de devenir le jardinier ou la jardinière de votre quartier, le **permis de végétaliser** est fait pour vous ! Il vous permet de disposer d'un site de votre choix, et surtout, de vous occuper vous-même de ce petit bout de jardin inédit.

Ce permis de végétaliser contribuera aussi à créer du lien social

*Pénélope Komitès,*
*Adjointe au maire de Paris, chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires*

### Quels espaces peut-on végétaliser?

**Toutes les idées sont les bienvenues**

Installer une jardinière au coin de sa rue pour y faire pousser des tomates, investir un pied d'arbre pour y semer des fleurs, faire courir des plantes grimpantes sur un mur, transformer un potelet en installation végétale… Toutes ces interventions participent au projet global de végétalisation de la ville, et fleurissent ici et là dans Paris. Comme dans les exemples ci-dessous :

**La notion d'espace public**

Lorsque ces projets sont situés **sur la voie publique**, ils nécessitent une autorisation préalable de la Ville de Paris : c'est le principe du permis de végétaliser.

Le permis de végétaliser n'est pas destiné aux projets dé végétalisation d'un espace privé: si votre projet se situe dans votre cour d'immeuble, vous n'avez pas besoin de ce permis. Et si votre projet concerne un autre espace privé, il faut d'abord contacter le propriétaire.

Les **espaces verts existants** (parc, jardins, squares) ne sont pas concernés par le permis de végétaliser. Si vous avez le projet de créer un jardin partagé, consultez cette page dédiée : http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/nature-et-espaces-verts/les-jardins-partages-203#comment-creer-un-jardin-partage_7.4.

Quant aux projets de (ré)aménagement d'un espace vert, et si vous en discutiez au prochain budget participatif ? (https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/)

## Comment demander son permis ?

La démarche est simple ! La demande se fait en quelques clics :

- Déposez votre demande accompagnée de votre projet (toutes vos idées sont les bienvenues) (https://teleservices.paris.fr/k10/jsp/site/Portal.jsp?page=form&id_form=14) ;
- Dans un délai d'un mois, vous recevez votre permis ;
- Un kit de plantation comprenant de la terre végétale et des graines peut vous être fourni sur demande ;
- Vous signez la charte de végétalisation qui vous engage à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité de Paris, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien de vos plantes et supports.

Le permis est délivré au porteur de projet pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement.

## Besoin de conseils pour votre projet ?

Quelles espèces de plantes sont les plus adaptées à mon projet ? Un mur végétalisé, est-ce difficile à entretenir ? Comment faire pousser un arbre fruitier en jardinière ? À chaque étape de votre projet, les conseillers de la **Maison du jardinage** peuvent vous guider. Des fiches pratiques y sont à votre disposition, et les jardiniers présents vous donneront des recommandations personnalisées.

Maison du Jardinage - Pôle ressource Jardinage Urbain
41, rue Paul-Belmondo - Parc de Bercy
75012 PARIS

Source : http://www.paris.fr/permisdevegetaliser

MAIRIE DE PARIS

# Permis de végétaliser

## Liste de plantes

Liste non exhaustive, établie à titre indicatif

*Pour favoriser la biodiversité animale, on recommande l'usage d'espèces sauvages (régionales ou françaises), indiquées en vert*
*Les **plantes utiles aux insectes** - plantes hôtes ou nectarifères - sont signalées **en rouge***

### Arbustes

Utile aux insectes- Amélanchier (Amelanchier ovalis L.)
Argousier (*Hippophae rhamnoides* L.)
Aubépine (*Crataegus* sp.) (fruits)
Utile aux insectes-*Caryopteris*
Utile aux insectes-Cistes : *Cistus X corbariensis, Cistus X purpureus, Cistus X salvifolius*
Utile aux insectes-Cornouiller mâle (*Cornus mas* L.)
Utile aux insectes-Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* L.)
Cotoneaster (*damneri, C. franchetti, C. horizontalis, C. microphyllus*)
Églantier (*Rosa canina* L.)
Épine-vinette (*Berberis vulgaris* L., Utile aux insectes-*Berberis X frikartii*)
Utile aux insectes-Forsythia (*Forsythia* sp.)
Fuchsia (*Fuchsia* sp.)
Utile aux insectes-*Hebe X*
*Mahonia aquifolium*
*Osmanthus heterophyllus*, Utile aux insectes-*Osmanthus X burkwoodii*
Utile aux insectes-*Perovskia atriplicifolia*
*Phillyrea angustifolia*
Utile aux insectes-Potentille frutescente (*Dasiphora fruticosa*) (plante européenne)
Utile aux insectes-Potentille argentée (*Potentilla argentea*)
*Ribes alpinum* (plante européenne)
Utile aux insectes-Sauge de Jérusalem (*Phlomis fructicosa*) (plante européenne)

### Graminées

Amourette (*Briza media*)
Fétuque (*Ovina, Glauca*) (plante européenne)

**Vivaces et annuelles**

Alchemilla
Utile aux insectes-Arabis
Utile aux insectes-Armeria
Bouillon blanc (*Verbascum thapsus*)
Utile aux insectes-Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*)
Capillaire (*Asplenium trichomanes*)
Utile aux insectes-Capucine (*Tropaeolum*)
Utile aux insectes-*Ceratostigma*
Utile aux insectes-Cosmos
Utile aux insectes-*Echinacea purpurea*
Utile aux insectes-*Gaura lindheimeri*
Utile aux insectes-Geranium (*Geranium* sp.)
Utile aux insectes-Ipomée (*Ipomea tricolor*) (grimpante annuelle)
Iris (*Foetidissima*) (de Hollande)
*Luzula nivea* (plante européenne)
Marguerite du Cap (*Felicia amelloides*)
*Muscaris*
Pâquerette (*Bellis perennis*)
Utile aux insectes-Pensée (*Viola* canina sp.)
Utile aux insectes-Phacélie
Utile aux insectes-Phlox
Utile aux insectes-Roses trémières
Saxifrage (*Saxifraga* sp.)
Utile aux insectes-Scabieuse (*Scabiosa canecens*)
Utile aux insectes-Souci (*Calendula officinalis*)
Suzanne aux yeux noirs (*Thunbergia*) (grimpante annuelle)
Utile aux insectes-Tradescantia (*Tradescantia* sp.)

**Plantes pour agriculture urbaine**

<u>À cultiver seulement en bacs</u>

Persil, Utile aux insectes-thym, Utile aux insectes-romarin, menthe, Utile aux insectes- origan (*Origanum vulgare*), Utile aux insectes-sauge
Salade, radis, fève, rhubarbe, poireaux
Cassis

<u>À cultiver en pleine terre ou en bacs</u>

Légumes fruits (tomates, aubergines, courgettes, concombres, melon, poivrons*, potiron)
Pois à rame
Choux
Petits fruits sauf cassis
Ciboulette
Capucine
Fenouil (*Feoniculum vulgare*)
Laurier-sauce (*Laurus nobilis* L.)
(*) : Plante pouvant causer des irritations cutanées